

**FIP 01**

**Fiche pratique**

**Version 1**  
**Septembre 2020**

# **Recueil de l'identité des étrangers**



RÉSEAU DES  
RÉFÉRENTS RÉGIONAUX  
D'IDENTOVIGILANCE

## LISTE DES CONTRIBUTEURS

---

- Mme Céline DESCAMPS Cellule régionale d'identitovigilance NA
- Mme Marie GUERRIER, AP-HP
- Dr Christine LECLERC, Grades (e-santé Occitanie)
- Dr Isabelle MARECHAL, CHU Rouen
- Mme Corinne MIGOT, EFS
- Mme Christelle NOZIERE Cellule régionale d'identitovigilance NA
- Dr Manuela OLIVER, GRADeS PACA (ieSS)
- M. Loïc PANISSE, GRADeS Occitanie (e-santé Occitanie)
- M. Bertrand PINEAU, GRADeS IDF (SESAN)
- Dr Bernard TABUTEAU Cellule régionale d'identitovigilance NA

# SOMMAIRE

---

<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Règles générales d'identification .....</b>	<b>1</b>
2.1 Procédure d'identification.....	1
2.2 Enregistrement des traits d'identité .....	1
2.3 Validation et qualification de l'identité .....	1
2.4 Description des fiches individuelles par pays.....	2
2.5 Notion de prénom composé.....	2
<b>3. Règles d'identification applicables aux titres étrangers .....</b>	<b>2</b>
3.1 Règles générales.....	2
3.2 Identification du nom de naissance .....	3
3.3 Enregistrement du nom d'usage .....	4
3.4 Enregistrement du lieu de naissance .....	4
3.5 Correspondances des traits d'identité stricts.....	4
<b>4. Exemples d'identités relevées à partir de titres étrangers .....</b>	<b>6</b>
4.1 Afghanistan (AFG).....	6
4.2 Afrique du sud (ZAF) /1 .....	6
4.3 Afrique du sud (ZAF) /2 .....	6
4.4 Albanie (ALB) .....	7
4.5 Allemagne (DEU) /1 [Union européenne] .....	7
4.6 Allemagne (DEU)/2 [Union européenne].....	7
4.7 Australie (AUS).....	8
4.8 Autriche (AUT) /1 [Union européenne].....	8
4.9 Autriche (AUT) /2 [Union européenne].....	8
4.10 Belgique (BEL) [Union européenne].....	9
4.11 Bénin (BEN).....	9
4.12 Bulgarie (BGR) /1 [Union européenne].....	9
4.13 Bulgarie (BGR) /2 [Union européenne] .....	10
4.14 Cambodge (KHM) .....	10
4.15 Canada (CAN) /1.....	10
4.16 Canada (CAN) /2 .....	11
4.17 Chine (CHN) .....	11
4.18 Côte d'Ivoire(CIV) .....	11
4.19 Croatie (HRV) /1 [Union européenne] .....	12
4.20 Croatie (HRV) /2 [Union européenne].....	12
4.21 Danemark (DNK) [Union européenne].....	12
4.22 Égypte (EGY) .....	13
4.23 Émirats arabes unis (ARE) /1 .....	13
4.24 Émirats arabes unis (ARE) /2 .....	13
4.25 Espagne (ESP)/1 [Union européenne].....	14
4.26 Espagne (ESP) /2 [Union européenne].....	14
4.27 États-Unis d'Amérique(USA) /1 .....	14
4.28 États-Unis d'Amérique(USA) /2 .....	15

4.29	Finlande (FIN) /1 [ <i>Union européenne</i> ]	15
4.30	Finlande (FIN) /2 [ <i>Union européenne</i> ]	15
4.31	Géorgie (GEO)	16
4.32	Grèce (GRC) [ <i>Union européenne</i> ]	16
4.33	Guyana (GUY)	16
4.34	Hongrie (HUN) /1 [ <i>Union européenne</i> ]	17
4.35	Hongrie (HUN) /2 [ <i>Union européenne</i> ]	17
4.36	Irlande (IRL) [ <i>Union européenne</i> ]	17
4.37	Italie (ITA) /1 [ <i>Union européenne</i> ]	18
4.38	Italie (ITA) /2 [ <i>Union européenne</i> ]	18
4.39	Japon (JPN)	18
4.40	Luxembourg (LUX) [ <i>Union européenne</i> ]	19
4.41	Maroc (MAR)	19
4.42	Norvège (NOR)	19
4.43	Nouvelle-Zélande (NZL)	20
4.44	Pays Bas (NDL) [ <i>Union européenne</i> ]	20
4.45	Philippines (PHL)	20
4.46	Pologne (POL) [ <i>Union européenne</i> ]	21
4.47	Portugal (PRT) /1 [ <i>Union européenne</i> ]	21
4.48	Portugal (PRT) /2 [ <i>Union européenne</i> ]	21
4.49	Portugal (PRT) /3 [ <i>Union européenne</i> ]	22
4.50	Qatar (QAT)	22
4.51	Roumanie (ROU) /1 [ <i>Union européenne</i> ]	23
4.52	Roumanie (ROU) /2 [ <i>Union européenne</i> ]	23
4.53	Royaume uni /Gibraltar (GBR)	23
4.54	Sénégal (SEN)	24
4.55	Suède (SWE) /1 [ <i>Union européenne</i> ]	24
4.56	Suède(SWE) /2 [ <i>Union européenne</i> ]	24
4.57	Suisse (CHE) /1	25
4.58	Turquie (TUR)	25
4.59	Ukraine (UKR)	25

**ANNEXE : Codes ISO et INSEE des pays..... 1**

## 1. Introduction

L'application des règles d'identitovigilance est parfois compliquée par la production de pièces d'identité d'origine étrangère. Cette fiche, qui propose d'étudier les modalités pratiques de recueil des traits d'identités à partir d'exemples concrets d'identités, a été réalisée à partir d'un travail initié par le Centre hospitalier universitaire de Bordeaux et l'Établissement français du sang Nouvelle-Aquitaine. Un groupe de travail composé de référents régionaux a enrichi et complété ce travail en tenant compte des exigences du Référentiel National d'Identitovigilance (RNIV 1 socle).

Ce document est susceptible d'évoluer au gré des expériences partagées par les professionnels concernés.

## 2. Règles générales d'identification

### 2.1 Procédure d'identification

Pour les personnes nées à l'étranger, la procédure d'identification relève du Service administratif national d'identification des assurés (SANDIA) et se fonde sur des dispositifs d'état civil nationaux par nature hétérogènes quant à leur formalisme juridique et à leur fiabilité. Les pièces d'identité et d'état civil fournies à l'appui des demandes d'identification transmises au SANDIA présentent donc souvent des particularités par comparaison aux pièces françaises, ce qui accroît les risques de falsification et rend leur vérification plus complexe. De plus, ces documents sont souvent rédigés en langue étrangère et nécessitent donc d'être traduits. Les particularités des états civils étrangers concernent principalement le nom et le prénom du demandeur.

Ces difficultés conduisent parfois à l'impossibilité pour les services d'état-civil ou d'assurance maladie de renseigner le champ dédié au patronyme sur les bases d'identités nationales, lequel reste vide ou comporte une mention de type « sans nom patronymique » (SNP), sans pour autant qu'il s'agisse d'une anomalie puisque certains pays admettent que le seul prénom suffit à établir l'identité. Ce cas de figure ne concerne toutefois qu'un nombre très limité de situations<sup>1</sup>.

### 2.2 Enregistrement des traits d'identité

Les informations d'identité à enregistrer comportent :

- le nom de naissance (= de famille) ;
- la liste des prénoms de naissance (il peut n'y en avoir qu'un seul) ;
- le premier prénom de naissance ;
- le sexe ;
- la date de naissance (DDN) ;
- le code INSEE du pays de naissance ;
- le nom utilisé dans la vie courante (s'il est différent du nom de naissance) ;
- le prénom utilisé dans la vie courante (s'il est différent du premier prénom de naissance) ;
- le matricule INS, pour les usagers enregistrés en France.

### 2.3 Validation et qualification de l'identité

Conformément au *Référentiel national d'identitovigilance* (RNIV), l'identité numérique enregistrée dans un système d'information de santé (médecine de ville, établissements de santé, secteur médico-social) doit être associée à un statut qui précise son niveau de confiance.

Elle ne peut être au statut *Identité validée* que lorsque les traits de l'identité numérique sont

---

<sup>1</sup> [https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-09/20200908-rapport-Lutte-contre-fraudes-prestations-sociales\\_0.pdf](https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-09/20200908-rapport-Lutte-contre-fraudes-prestations-sociales_0.pdf)

cohérents avec ceux portés par un dispositif d'identification de haut niveau de confiance comme le passeport ou, pour les ressortissants de l'Union européenne, d'une carte nationale d'identité (cf. § 3.3.3.2 RNIV 1). Tous les autres documents ont une valeur probante plus faible et ne permettent pas de valider une identité numérique.

L'attribution des statuts *Identité récupérée* et *Identité qualifiée*, qui nécessitent un appel au téléservice INSi pour gérer l'identité INS, ne sont envisageables que pour les étrangers immatriculés en France (travailleurs, retraités).

Au moindre doute, ces identités doivent rester au statut *Identité provisoire* qui est attribué par défaut à toute création d'identité manuelle.

Le type de pièce d'identité ayant servi au recueil de l'identité doit être enregistré.

## 2.4 Description des fiches individuelles par pays

Les exemples présentés au chapitre 4 affichent un titre d'identité – factice ou anonymisé – et donne des clés pour déterminer les différents traits à enregistrer selon les règles du RNIV (cf. 2.2).

Lorsqu'elles ne sont pas précisées sur le document, les informations relatives au nom utilisé et au prénom utilisé ont été imaginées à partir de cas réels, adoptant le plus souvent le nom de naissance comme nom utilisé.

Lorsque le nom de naissance est inhabituellement long (ex : ROSSINI DEL MONTE PIU LUNGO DI QUARANTA), il peut être raccourci par l'utilisateur lorsqu'il l'utilise dans la vie courante (ex : ROSSINI DEL MONTE). Le champ *nom utilisé* est renseigné comme si c'était le cas dans l'exemple affiché.

## 2.5 Notion de prénom composé

Alors que beaucoup de prénoms français composés se caractérisent par l'utilisation d'un tiret, ce n'est habituellement pas le cas dans les pays étrangers non francophones. Ils peuvent être retrouvés sous la forme de prénom comportant une particule de liaison ("de" ou "de la " ou "dos" ou "de los) ou un vocable tel que Thi, Van, Bent, Ould, Bun, Bin, Ben, Binti ... Il faut bien sûr en tenir compte pour enregistrer le prénom utilisé.

Exemples : Ben Abbou, Ben Abdallah, Thi Hong Hoa, Thi Thuy Linh, Van Anh, Bun Fang, Ould Amar, Ould Mohamed.

# 3. Règles d'identification applicables aux titres étrangers

## 3.1 Règles générales

Pour les usagers qui ne disposent pas d'un titre d'identité délivré en France, c'est le passeport qui doit être privilégié comme source d'information pour enregistrer les traits d'identité. En cas de discordance entre 2 pièces d'identités officielles, il faut privilégier le passeport s'il fait partie des pièces présentées. En son absence, il faut prendre en compte les données du document le plus récent.

À de rares exceptions près, il faut appliquer les règles suivantes (cf. RNIV 1) :

- enregistrer l'ensemble de la ligne correspondant au champ équivalent au « nom » ;
- enregistrer l'ensemble de la ligne correspondant au(x) « prénom(s) » ;
- ne pas enregistrer les abréviations utilisées par certains pays concernant
  - le titre universitaire (ex : « DR » pour « Docteur »),
  - le nom utilisé ou placé avant le nom de naissance (ex : « GEB » pour *geboren*, c'est à dire « né(e) » en allemand).

À titre d'information, on peut trouver sur le site de la Police nationale des Pays-Bas un grand nombre de spécimens de documents d'identité de tous les pays : <http://www.edisontd.net/>.

## 3.2 Identification du nom de naissance

L'objectif est de recueillir l'identité la plus proche de celle de l'utilisateur avec les règles d'identification françaises.

Toutefois, certains pays ne font pas la différence entre nom et prénom. D'autres ne comportent pas le nom de naissance pour les femmes mais uniquement leur nom d'épouse. Cela peut conduire à des interprétations différentes selon les professionnels qui relèvent l'identité, notamment quand il existe des difficultés de compréhension mutuelles du fait de la barrière de la langue.

Si le nom de naissance est recueilli aux dires de l'utilisateur ou relevé à partir d'un document d'identification de faible niveau de confiance, cette identité ne pourra pas être validée (statut « Identité provisoire » ou, s'il a été possible de la rechercher via le téléservice INSi, « Identité récupérée »).

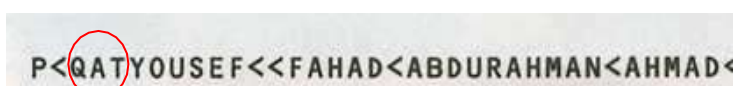
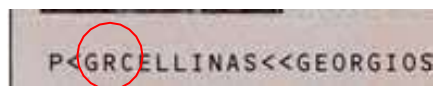
Remarque : il peut arriver qu'un usager présente un document d'identité faisant apparaître son nom de naissance, puis revienne en présentant un acte de mariage de son pays d'origine où le nom d'usage a remplacé le nom de naissance. Il est recommandé de conserver le nom de naissance présent sur l'identité numérique déjà enregistrée et d'ajouter le nom d'usage dans le champ *nom utilisé* (trait complémentaire) s'il est effectivement utilisé dans la vie courante. En termes d'archivage, il faut privilégier la conservation du document à haut niveau de confiance faisant apparaître le nom de naissance (trait strict). Comme les traits stricts ne sont pas modifiés, le statut de l'identité numérique n'a pas à être changé.

Dans d'autres pays, la différence entre nom de naissance et nom d'usage est précisée par des mentions particulières correspondantes à « né » ou « époux/se ».

### 3.2.1 Utilisation de la bande de codage MRZ

En cas de difficulté, bien que cela ne soit pas conseillé en routine, il est parfois possible de s'aider de la zone codée en bas de certains documents d'identité pour confirmer le nom de naissance en cas de doute : celui-ci est placé juste après le code ISO du pays (cf. Annexe) et suivi d'un ou plusieurs chevrons (<).

Cette bande « MRZ » située sur tout document aux normes OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale), permet de fournir une indication quant au nom de famille, au prénom de l'utilisateur, à la date de naissance quand ceux-ci ne sont pas lisibles. Les chevrons (<) y remplacent les espaces ou les caractères spéciaux comme la virgule. Ils sont la transcription directe du nombre de caractères non alphabétiques dans les zones de saisie de l'état civil, ou des séparateurs de zones, dont le nombre est variable selon les formats de documents, voire au sein-même d'un même type de document au fil des versions. Pour cela, les chevrons ne sont pas des éléments fiables de détermination du nom de naissance et premier prénom.



Les éléments qui composent la bande « MRZ » sont toujours présentés dans le même ordre :

1-Type de document d'identité sur un ou plusieurs caractères :

« P » ou « PO » ou « PI » ou « PV » ou « PP » avec ou sans chevron indique Passeport :

« I » ou « ID » indique CNI, « TS » pour Titre de Séjour

2- Pays (code ISO sur 1, 2 ou 3 caractères) de la pièce d'identité

3- Nom d'identification (nom de naissance ou d'usage selon les pays)

4- Prénom(s) sur longueur limitée, et donc parfois tronquée.

Exception pratique : si la pièce est illisible en dehors de la zone des chevrons, c'est bien sûr celle-ci qui sera exploitée. Il faudra néanmoins préférer un document lisible. En cas d'écart sur l'identité relevée, une enquête sera menée pour obtenir un document lisible sur la partie standard hors chevrons et confirmer la saisie et l'identité devra rester au statut d'identité provisoire.

### 3.2.2 Transcription des caractères spéciaux

La règle est de transformer les caractères alphabétiques spéciaux en majuscules non accentuées.

Exemples : È → E ; Ø → O ; Å → A ; Ü → U ; Œ → OE ; etc.

Cas particulier : ß (eszett allemand) → SS

Remarque : cette règle prévaut même si la zone MRZ en bas du document de certains pays comporte une traduction phonétique différente. Par exemple : MÚLER, codé MUELER en bas d'un passeport bulgare, est à enregistrer comme MULER.

### 3.2.3 Cas particuliers

On peut parfois trouver l'information du nom de naissance au verso de la pièce d'identité ou sur un autre titre officiel d'identité de l'utilisateur. C'est le cas des pays anglophones (Royaume Uni, Canada, Nouvelle Zélande, Luxembourg...) mais aussi des pays de l'Est (Albanie, Arménie, Croatie, Kosovo, Russie, Serbie...).

Pour l'Égypte, le Pakistan ou l'Inde, les états civils ne distinguent pas le nom du ou des prénoms, l'identité étant généralement composée de plusieurs « vocables ».

Pour la Grèce et les enfants nés après 1983, le nom de l'enfant peut être formé soit par le nom du père, soit par celui de la mère, soit par la combinaison des 2 noms. De plus, lorsque le nom de naissance d'une personne de sexe féminin est celui de son père, il est accordé au féminin (Ex : si le nom du père est SYMEONIDIS, le nom de sa fille est SYMEONIDOU).

En Russie et pour toutes les républiques de l'ex-URSS, le nom de naissance d'une femme est parfois légèrement différent de celui de son père car il se décline au féminin.

Si le nom de naissance est retrouvé, il doit être enregistré dans le champ prévu à cet effet. Dans le cas contraire, il faut, faute de mieux, enregistrer le nom d'usage comme *nom de naissance*.

## 3.3 Enregistrement du nom d'usage

A l'inverse du chapitre précédent, certains pays, comme l'Espagne, ont fait le choix de ne pas renseigner le nom d'usage (acquis après mariage) des femmes mariées sur les pièces d'identité.

S'il est effectivement porté, il pourra être renseigné dans le champ *nom utilisé*.

## 3.4 Enregistrement du lieu de naissance

Le lieu de naissance à enregistrer pour un étranger est son pays de naissance. Cette information est à enregistrer avec le code INSEE du pays (Cf. Annexe)

## 3.5 Correspondances des traits d'identité stricts

Français	Nom (de naissance)	Prénom	Date de naissance
Anglais	Surname / Last name	Given name / First name	Date of birth
Allemand	Name	Vorname	Geburstdatum
Croate	Ime	Prezime	Datum rodenja
Espagnol	Primeiro <i>et</i> secundo apellidos	Nombre	Fecha de nacimiento
Finnois	Sukunimi	Etunimet	Syntymäaika
Italien	Cognome	Nome	Date di nascita
Portugais	Apelido(s)	Nome(s)	Data de nascimento
Suédois	Efternamn	Förnamn	Födelsedatum



Remarque : Dans certains pays, « postname » peut correspondre soit au nom de naissance, soit au prénom. Il est nécessaire d'être vigilant à l'identité INS retournée par le téléservice INSi, et de vérifier avec les dires de l'utilisateur.








#### 4.10 Belgique (BEL) [Union européenne]

 <p><b>Type</b> : carte d'identité</p>	<p><b>Nom de naissance</b> : VAN DER VELDE  <b>Prénom(s)</b> : DIANE LOUISA  <b>Date de naissance</b> : 01/02/1960  <b>Sexe</b> : F  <b>Code INSEE lieu de naissance</b> : 99131 (Belgique)  <b>Nom utilisé</b> : VAN DER VELDE  <b>Prénom utilisé</b> : LOUISA</p> <p><b>Commentaires</b> :          Le <i>prénom utilisé</i> n'est pas le premier prénom d'état civil. Il doit être enregistré dans le champ dédié</p>
---	--

#### 4.11 Bénin (BEN)

 <p><b>Type</b> : passeport</p>	<p><b>Nom de naissance</b> : GOM  <b>Prénom(s)</b> : RAISSATH  <b>Date de naissance</b> : 27/08/1981  <b>Sexe</b> : F  <b>Code INSEE lieu de naissance</b> : 99327 (Bénin)  <b>Nom utilisé</b> : SAD  <b>Prénom utilisé</b> : RAISSATH</p> <p><b>Commentaires</b> :          Ne pas enregistrer « EP. » qui signifie « épouse »</p>
---	---

#### 4.12 Bulgarie (BGR) /1 [Union européenne]

 <p><b>Type</b> : passeport</p>	<p><b>Nom de naissance</b> : IVANOVA  <b>Prénom(s)</b> : RALICA RADNEVA  <b>Date de naissance</b> : 01/08/1976  <b>Sexe</b> : F  <b>Code INSEE lieu de naissance</b> : 99111 (Bulgarie)  <b>Nom utilisé</b> : IVANOVA  <b>Prénom utilisé</b> : RALICA</p> <p><b>Commentaires</b> :          Il peut arriver que seul le nom d'épouse apparaisse sur le passeport. Sans autre précision, il faut enregistrer comme nom de naissance le trait inscrit dans « surname ».</p>
--	---

#### 4.13 Bulgarie (BGR) /2 [Union européenne]

	<p>Nom de naissance : IVANOVA          Prénom(s) : RALITSA          Date de naissance : 01/08/1976          Sexe : F          Code INSEE lieu de naissance : 99111 (Bulgarie)          Nom utilisé : IVANOVA          Prénom utilisé : RALITSA</p> <p><u>Commentaires :</u>          Il ne faut pas enregistrer le trait « <i>Father's name</i> » qui signifie : prénom du père.</p>
<p>Type : carte d'identité</p>	


#### 4.14 Cambodge (KHM)

	<p>Nom de naissance : BIN          Prénom(s) : SENPANHA          Date de naissance : 23/07/1994          Sexe : F          Code INSEE lieu de naissance : 99234 (Cambodge)          Nom utilisé : BIN          Prénom utilisé : HANHA</p> <p><u>Commentaires :</u>          Le <i>prénom utilisé</i> n'est pas un prénom d'état civil mais il doit être enregistré dans le champ dédié.</p>
<p>Type : passeport</p>	

#### 4.15 Canada (CAN) /1

	<p>Nom de naissance : MARTIN          Prénom(s) : SARAH          Date de naissance : 01/01/1981          Sexe : F          Code INSEE lieu de naissance : 99401 (Canada)          Nom utilisé : MARTIN          Prénom utilisé : SARAH</p> <p><u>Commentaires :</u>          Comme dans la plupart des pays du Commonwealth, le nom de naissance n'est pas toujours indiqué sur la pièce d'identité. À défaut d'autre source d'information, c'est celui indiqué sur la pièce qui sera enregistré comme tel.</p>
<p>Type : passeport</p>	


#### 4.16 Canada (CAN) /2

 <p>The image shows a Canadian Identity Card for Kaila Sample. It features a photo of a woman with dark hair, the name 'Kaila Sample' in cursive, and the word 'SPECIMEN' in red. The card includes fields for date of birth (1984 01 10), sex (F), height (160), and eye color (BROWN). It is issued by the Government of Canada.</p>	<p>Nom de naissance : SAMPLE          Prénom(s) : KAILA          Date de naissance : 10/01/1984          Sexe : F          Code INSEE lieu de naissance : 99401 (Canada)          Nom utilisé : SAMPLE          Prénom utilisé : KAILA</p> <p><u>Commentaires</u> : spécimen          Comme la plupart des pays du Commonwealth, le nom de naissance n'est pas toujours indiqué sur la pièce d'identité. À défaut d'autre source d'information, c'est celui indiqué sur la pièce qui sera enregistré comme tel.</p>
<p>Type : carte d'identité</p>	

#### 4.17 Chine (CHN)

 <p>The image shows a Chinese passport for Zhengjian Yangben. It includes a photo of a woman, the name 'ZHENGJIAN YANGBEN', and the date of birth '29 OCT 1983'. The passport is issued in Beijing, China, and is valid until 05 FEB 2022. It is a specimen passport.</p>	<p>Nom de naissance : ZHENGJIAN          Prénom(s) : YANGBEN          Date de naissance : 29/10/1983          Sexe : F          Code INSEE lieu de naissance : 99216 (Chine)          Nom utilisé : ZHENGJIAN          Prénom utilisé : YANGBEN</p> <p><u>Commentaires</u> :          Le nom puis le prénom sont sur la même ligne, séparés par une virgule.</p>
<p>Type : passeport</p>	

#### 4.18 Côte d'Ivoire(CIV)

 <p>The image shows an Ivorian passport for Josephine N'Diaye. It includes a photo of a woman, the name 'JOSEPHINE IVOIRIENNE', and the date of birth '01 01 1940'. The passport is issued in Gagnoa, Ivory Coast, and is valid until 02 04 19. It is a specimen passport.</p>	<p>Nom de naissance : DRISS          Prénom(s) : JOSEPHINE          Date de naissance : 01/01/1940          Sexe : F          Code INSEE lieu de naissance : 99326 (Côte d'Ivoire)          Nom utilisé : N DIAYE          Prénom utilisé : JOSEPHINE</p> <p><u>Commentaires</u> :          Ne pas enregistrer « EPS » qui signifie « épouse » et qui précède le nom utilisé.</p>
<p>Type : passeport</p>	













### 4.31 Géorgie (GEO)

 <p>Georgian Identity Card specimen. Fields include: FIRST NAME: ლ. ჯანაშია, LAST NAME: ჯანაშია, SEX: M, DATE OF BIRTH: 01.01.1980, DATE OF EXPIRY: 15.07.2021, ID No: 001A00349.</p>	<p>Nom de naissance : LASTNAME          Prénom(s) : FIRSTNAME          Date de naissance : 01/01/1980          Sexe : M          Code INSEE lieu de naissance : 99255 (Géorgie)          Nom utilisé : LASTNAME          Prénom utilisé : FIRSTNAME</p> <p><u>Commentaires :</u></p>
<p>Type : carte d'identité</p>	

### 4.32 Grèce (GRC) [Union européenne]

 <p>Greek Passport specimen. Fields include: Type: P, Country: EM/GRC, Passport No: AA000007, Name: ELLINAS, Original Name: GEORGIOS, Date of Birth: 04 Apr 65, Birthplace: SPARTI, Date of Expiry: 17 Jul 06.</p>	<p>Nom de naissance : ELLINAS          Prénom(s) : GEORGIOS          Date de naissance : 04/04/1965          Sexe : M          Code INSEE lieu de naissance : 99126 (Grèce)          Nom utilisé : ELLINAS          Prénom utilisé : PANAYOTOU</p> <p><u>Commentaires :</u>          On utilise les traits transcrits en alphabet latin.</p> <p>Le nom utilisé n'est pas présent sur le passeport.          Il doit être renseigné dans le champ dédié.</p>
<p>Type : passeport</p>	

### 4.33 Guyana (GUY)

 <p>Guyanese Passport specimen. Fields include: Name: HELLRICH, Prénom: ALMON, Date of Birth: 15 JUN 1960, Sex: M, Issued: 04 JUN 2007, Expiry: 02 JUL 2011, Location: GEORGE TOWN.</p>	<p>Nom de naissance : HELLRICH          Prénom(s) : ALMON          Date de naissance : 15/06/1960          Sexe : M          Code INSEE lieu de naissance : 99428 (Guyana)          Nom utilisé : HELLRICH          Prénom utilisé : ALMON</p> <p><u>Commentaires :</u></p>
<p>Type : passeport</p>	

#### 4.34 Hongrie (HUN) /1 [Union européenne]

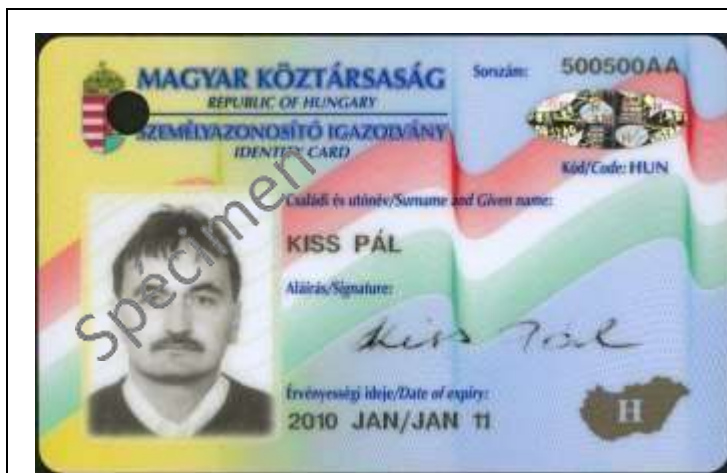


Nom de naissance : MINTA  
 Prénom(s) : JUDIT KATALIN  
 Date de naissance : 22/02/1978  
 Sexe : F  
 Code INSEE lieu de naissance : 99112 (Hongrie)  
 Nom utilisé : MINTA  
 Prénom utilisé : KATY

Commentaires :  
 Le prénom utilisé n'est pas présent sur le passeport.  
 Il doit être renseigné dans le champ dédié.

Type : passeport

#### 4.35 Hongrie (HUN) /2 [Union européenne]



Nom de naissance : PAL  
 Prénom(s) : KISS  
 Date de naissance : 18/06/1984  
 Sexe : M  
 Code INSEE lieu de naissance : 99112 (Hongrie)  
 Nom utilisé : PAL  
 Prénom utilisé : KISS

Commentaires :  
 Le prénom (surname) est inscrit en premier. La date de naissance est inscrite au verso.

Type : carte d'identité

#### 4.36 Irlande (IRL) [Union européenne]



Nom de naissance : O SULLIVAN  
 Prénom(s) : LAUREN  
 Date de naissance : 21/01/1971  
 Sexe : F  
 Code INSEE lieu de naissance : 99136 (Irlande)  
 Nom utilisé : O SULLIVAN  
 Prénom utilisé : LAUREN

Commentaires :  
 Possibilité d'enregistrer O SULLIVAN

Type : passeport









#### 4.46 Pologne (POL) [Union européenne]

	<p>Nom de naissance : KOWALSKA          Prénom(s) : ANNA          Date de naissance : 03/03/1979          Sexe : F          Code INSEE lieu de naissance : 99122 (Pologne)          Nom utilisé : KOWALSKA          Prénom utilisé : VICTORIA</p> <p><u>Commentaires :</u>          Le prénom utilisé n'est pas présent sur le passeport.          Il doit être renseigné dans le champ dédié.</p>
<p>Type : passeport</p>	

#### 4.47 Portugal (PRT) /1 [Union européenne]

	<p>Nom de naissance : GOMES RIBEIRO          Prénom(s) : LIDIA          Date de naissance : 25/12/1968          Sexe : F          Code INSEE lieu de naissance : 99139 (Portugal)          Nom utilisé : GONCALVES          Prénom utilisé : LIDIA</p> <p><u>Commentaires :</u>          Les deux premiers identifiants du champ <i>Apelido(s)</i> /<i>Surname</i> correspondent au nom de naissance ; le troisième au nom marital.</p>
<p>Type : carte d'identité</p>	

#### 4.48 Portugal (PRT) /2 [Union européenne]

	<p>Nom de naissance : GONCALVES LOPES          Prénom(s) : IDALIA MARIA          Date de naissance : 20/12/1967          Sexe : F          Code INSEE lieu de naissance : 99139 (Portugal)          Nom utilisé : GOMES          Prénom utilisé : IDALIA MARIA</p> <p><u>Commentaires :</u>          Les données de la rubrique « PAIS PARENTS », qui indiquent le nom des parents, ne doivent pas être saisies.          Les 2 premiers identifiants de la rubrique « Nome » correspondent aux prénoms ; les 2 suivants au nom de naissance, le dernier au nom marital.          CAS. = <i>casado</i> = marié(e)          SOL. = <i>soltero</i> = célibataire</p>
<p>Type : carte d'identité (ancienne)</p>	





#### 4.54 Sénégal (SEN)

	<p>Nom de naissance : TOURE          Prénom(s) : NDEYE MBENDA          Date de naissance : 04/04/1976          Sexe : F          Code INSEE lieu de naissance : 99341 (Sénégal)          Nom utilisé : DIOP          Prénom utilisé : NDEYE</p> <p><u>Commentaires :</u>          Le nom utilisé est noté en bas de la pièce d'identité dans une rubrique dédiée (« <i>Nom du mari</i> »)</p>
<p>Type : carte d'identité</p>	

#### 4.55 Suède (SWE) /1 [Union européenne]

	<p>Nom de naissance : SPECIMEN          Prénom(s) : SVEN          Date de naissance : 14/03/1987          Sexe : M          Code INSEE lieu de naissance : 99104 (Suède)          Nom utilisé : SPECIMEN          Prénom utilisé : SVEN</p> <p><u>Commentaires :</u></p>
<p>Type : passeport</p>	

#### 4.56 Suède(SWE) /2 [Union européenne]

	<p>Nom de naissance : SPECIMEN          Prénom(s) : SVEN          Date de naissance : 14/03/1987          Sexe : M          Code INSEE lieu de naissance : 99104 (Suède)          Nom utilisé : SPECIMEN          Prénom utilisé : SVEN</p> <p><u>Commentaires :</u></p>
<p>Type : carte d'identité</p>	



## ANNEXE : Codes ISO et INSEE des pays

LIBELLE COURT	LIBELLE LONG	CODE ISO3	CODE INSEE
AFGHANISTAN	ÉTAT ISLAMIQUE D'AFGHANISTAN	AFG	212
AFRIQUE DU SUD	RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD	ZAF	303
ALBANIE	RÉPUBLIQUE D'ALBANIE	ALB	125
ALGERIE	RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE	DZA	352
ALLEMAGNE	RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'Allemagne	DEU	109
ANDORRE	PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE	AND	130
ANGOLA	RÉPUBLIQUE D'ANGOLA	AGO	395
ANGUILLA	ANGUILLA	AIA	425
ANTIGUA-ET-BARBUDA	ANTIGUA-ET-BARBUDA	ATG	441
ARABIE SAOUDITE	ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE	SAU	201
ARGENTINE	RÉPUBLIQUE ARGENTINE	ARG	415
ARMENIE	RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE	ARM	252
ARUBA	ARUBA	ABW	135
AUSTRALIE	AUSTRALIE	AUS	501
Autriche	RÉPUBLIQUE D'Autriche	AUT	110
AZERBAÏDJAN	RÉPUBLIQUE AZERBAÏDJANAISE	AZE	253
BAHAMAS	COMMONWEALTH DES BAHAMAS	BHS	436
BAHREÏN	ÉTAT DE BAHREÏN	BHR	249
BANGLADESH	RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH	BGD	246
BARBADE	BARBADE	BRB	434
Belgique	ROYAUME DE Belgique	BEL	131
BELIZE	BELIZE	BLZ	429
BENIN	RÉPUBLIQUE DU BÉNIN	BEN	327
BERMUDES	BERMUDES	BMU	425
BHOUTAN	ROYAUME DU BHOUTAN	BTN	214
BIELORUSSIE	RÉPUBLIQUE DE BIÉLORUSSIE	BLR	148
BIRMANIE	UNION DE BIRMANIE	MMR	224
BOLIVIE	ÉTAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE	BOL	418
BONAIRE, SAINT EUSTACHE ET SABA	BONAIRE, SAINT EUSTACHE ET SABA	BES	443
BOSNIE-HERZEGOVINE	RÉPUBLIQUE DE BOSNIE-HERZÉGOVINE	BIH	118
BOTSWANA	RÉPUBLIQUE DU BOTSWANA	BWA	347
BOUVET (ÎLE)	BOUVET (ÎLE)	BVT	103
BRESIL	RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL	BRA	416
BRUNEI	NEGARA BRUNEI DARUSSALAM	BRN	225
BULGARIE	RÉPUBLIQUE DE BULGARIE	BGR	111
BURKINA	BURKINA FASO	BFA	331
BURUNDI	RÉPUBLIQUE DU BURUNDI	BDI	321
CAIMANES (ILES)	CAÏMANES (ÎLES)	CYM	425
CAMBODGE	ROYAUME DU CAMBODGE	KHM	234
CAMEROUN	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN	CMR	322
CANADA	CANADA	CAN	401
CAP-VERT	RÉPUBLIQUE DU CAP-VERT	CPV	396
CENTRAFRICAINE (REPUBLIQUE)	RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	CAF	323
CHILI	RÉPUBLIQUE DU CHILI	CHL	417

CHINE	RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	CHN	216
CHRISTMAS (ILE)	CHRISTMAS (ÎLE)	CXR	501
CHYPRE	RÉPUBLIQUE DE CHYPRE	CYP	254
COCOS ou KEELING (ILES)	COCOS OU KEELING (ÎLES)	CCK	501
COLOMBIE	RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE	COL	419
COMORES	RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ISLAMIQUE DES COMORES	COM	397
CONGO	RÉPUBLIQUE DU CONGO	COG	324
CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE)	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	COD	312
COOK (ILES)	COOK (ÎLES)	COK	502
COREE (REPUBLIQUE DE)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	KOR	239
COREE (REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE)	RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	PRK	238
COSTA RICA	RÉPUBLIQUE DU COSTA RICA	CRI	406
COTE D'IVOIRE	RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	CIV	326
CROATIE	RÉPUBLIQUE DE CROATIE	HRV	119
CUBA	RÉPUBLIQUE DE CUBA	CUB	407
CURAÇAO	CURAÇAO	CUW	444
DANEMARK	ROYAUME DU DANEMARK	DNK	101
DJIBOUTI	RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI	DJI	399
DOMINICAINE (REPUBLIQUE)	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	DOM	408
DOMINIQUE	COMMONWEALTH DE DOMINIQUE	DMA	438
EGYPTE	RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE	EGY	301
EL SALVADOR	RÉPUBLIQUE DU SALVADOR	SLV	414
EMIRATS ARABES UNIS	ÉMIRATS ARABES UNIS	ARE	247
EQUATEUR	RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR	ECU	420
ERYTHREE	ÉTAT D'ÉRYTHRÉE	ERI	317
Espagne	ROYAUME D'Espagne	ESP	134
ESTONIE	RÉPUBLIQUE D'ESTONIE	EST	106
ETATS-UNIS	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	USA	404
ETHIOPIE	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE FÉDÉRALE D'ÉTHIOPIE	ETH	315
EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE	EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	MKD	156
MALOUINES, OU FALKLAND (ILES)	MALOUINES, OU FALKLAND (ÎLES)	FLK	427
FEROE (ILES)	FÉROÉ (ÎLES)	FRO	101
FIDJI	RÉPUBLIQUE DES FIDJI	FJI	508
FINLANDE	RÉPUBLIQUE DE FINLANDE	FIN	105
France	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	FRA	100
GABON	RÉPUBLIQUE GABONAISE	GAB	328
GAMBIE	RÉPUBLIQUE DE GAMBIE	GMB	304
GEORGIE	RÉPUBLIQUE DE GÉORGIE	GEO	255
GEORGIE DU SUD ET LES ILES SANDWICH DU SUD	GÉORGIE DU SUD ET LES ÎLES SANDWICH DU SUD	SGS	427
GHANA	RÉPUBLIQUE DU GHANA	GHA	329
GIBRALTAR	GIBRALTAR	GIB	133
GRECE	RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE	GRC	126
GRENADE	GRENADE	GRD	435
GROENLAND	GROENLAND	GRL	430
GUAM	GUAM	GUM	505
GUATEMALA	RÉPUBLIQUE DU GUATEMALA	GTM	409

GUERNESEY	GUERNESEY	GGY	132
GUINEE	RÉPUBLIQUE DE GUINÉE	GIN	330
GUINEE EQUATORIALE	RÉPUBLIQUE DE GUINÉE ÉQUATORIALE	GNQ	314
GUINEE-BISSAU	RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU	GNB	392
GUYANA	RÉPUBLIQUE COOPÉRATIVE DE GUYANA	GUY	428
HAITI	RÉPUBLIQUE D'HAÏTI	HTI	410
HEARD ET MACDONALD (ILES)	HEARD ET MACDONALD (ÎLES)	HMD	501
HONDURAS	RÉPUBLIQUE DU HONDURAS	HND	411
HONG-KONG	HONG-KONG	HKG	230
HONGRIE	RÉPUBLIQUE DE HONGRIE	HUN	112
INDE	RÉPUBLIQUE DE L'INDE	IND	223
OCEAN INDIEN (TERRITOIRE BRITANNIQUE DE L')	OCÉAN INDIEN (TERRITOIRE BRITANNIQUE DE L')	IOT	308
INDONESIE	RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE	IDN	231
IRAN	RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN	IRN	204
IRAQ	RÉPUBLIQUE D'IRAQ	IRQ	203
IRLANDE, ou EIRE	IRLANDE	IRL	136
ISLANDE	RÉPUBLIQUE D'ISLANDE	ISL	102
ISRAEL	ÉTAT D'ISRAËL	ISR	207
Italie	RÉPUBLIQUE ITALIENNE	ITA	127
JAMAÏQUE	JAMAÏQUE	JAM	426
JAPON	JAPON	JPN	217
JERSEY	JERSEY	JEY	132
JORDANIE	ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE	JOR	222
KAZAKHSTAN	RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN	KAZ	256
KENYA	RÉPUBLIQUE DU KENYA	KEN	332
KIRGHIZISTAN	RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	KGZ	257
KIRIBATI	RÉPUBLIQUE DE KIRIBATI	KIR	513
KOWEÏT	ÉTAT DU KOWEÏT	KWT	240
LAOS	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	LAO	241
LESOTHO	ROYAUME DU LESOTHO	LSO	348
LETTONIE	RÉPUBLIQUE DE LETTONIE	LVA	107
LIBAN	RÉPUBLIQUE LIBANAISE	LBN	205
LIBERIA	RÉPUBLIQUE DU LIBERIA	LBR	302
LIBYE	JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE	LBY	316
LIECHTENSTEIN	PRINCIPAUTÉ DE LIECHTENSTEIN	LIE	113
LITUANIE	RÉPUBLIQUE DE LITUANIE	LTU	108
Luxembourg	GRAND-DUCHÉ DE Luxembourg	LUX	137
MACAO	MACAO	MAC	232
MADAGASCAR	RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR	MDG	333
MALAISIE	MALAISIE	MYS	227
MALAWI	RÉPUBLIQUE DU MALAWI	MWI	334
MALDIVES	RÉPUBLIQUE DES MALDIVES	MDV	229
MALI	RÉPUBLIQUE DU MALI	MLI	335
MALTE	RÉPUBLIQUE DE MALTE	MLT	144
MAN (ILE)	MAN (ÎLE)	IMN	132
MARIANNES DU NORD (ILES)	MARIANNES DU NORD (ÎLES)	MNP	505
MAROC	ROYAUME DU MAROC	MAR	350



MARSHALL (ILES)	RÉPUBLIQUE DES ÎLES MARSHALL	MHL	515
MAURICE	RÉPUBLIQUE DE MAURICE	MUS	390
MAURITANIE	RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE	MRT	336
Mexique	ÉTATS-UNIS DU Mexique	MEX	405
MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)	ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE	FSM	516
MOLDAVIE	RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE	MDA	151
MONACO	PRINCIPAUTÉ DE MONACO	MCO	138
MONGOLIE	MONGOLIE	MNG	242
MONTENEGRO	RÉPUBLIQUE DU MONTÉNÉGRO	MNE	120
MONTSERRAT	MONTSERRAT	MSR	425
MOZAMBIQUE	RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE	MOZ	393
NAMIBIE	RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE	NAM	311
NAURU	RÉPUBLIQUE DE NAURU	NRU	507
NEPAL	ROYAUME DU NÉPAL	NPL	215
NICARAGUA	RÉPUBLIQUE DU NICARAGUA	NIC	412
NIGER	RÉPUBLIQUE DU NIGER	NER	337
NIGERIA	RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA	NGA	338
NIUE	NIUE	NIU	502
NORFOLK (ILE)	NORFOLK (ÎLE)	NFK	501
NORVEGE	ROYAUME DE NORVÈGE	NOR	103
NOUVELLE-ZELANDE	NOUVELLE-ZÉLANDE	NZL	502
OMAN	SULTANAT D'OMAN	OMN	250
OUGANDA	RÉPUBLIQUE DE L'OUGANDA	UGA	339
OUBÉKISTAN	RÉPUBLIQUE D'OUBÉKISTAN	UZB	258
PAKISTAN	RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN	PAK	213
PALAOS (ILES)	RÉPUBLIQUE DES ÎLES PALAOS	PLW	517
PALESTINE (Etat de)	ÉTAT DE PALESTINE	PSE	261
PANAMA	RÉPUBLIQUE DU PANAMA	PAN	413
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	PNG	510
PARAGUAY	RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY	PRY	421
PAYS-BAS	ROYAUME DES PAYS-BAS	NLD	135
PEROU	RÉPUBLIQUE DU PÉROU	PER	422
PHILIPPINES	RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES	PHL	220
PITCAIRN (ILE)	PITCAIRN (ÎLE)	PCN	503
POLOGNE	RÉPUBLIQUE DE POLOGNE	POL	122
PORTO RICO	PORTO RICO	PRI	432
Portugal	RÉPUBLIQUE PORTUGAISE	PRT	139
QATAR	ÉTAT DU QATAR	QAT	248
ROUMANIE	ROUMANIE	ROU	114
Royaume-Uni	ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	GBR	132
RUSSIE	FÉDÉRATION DE RUSSIE	RUS	123
RWANDA	RÉPUBLIQUE RWANDAISE	RWA	340
SAHARA OCCIDENTAL	SAHARA OCCIDENTAL	ESH	389
SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES	FÉDÉRATION DE SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIÉVÈS	KNA	442
SAINTE HELENE, ASCENSION ET TRISTAN DA CUNHA	SAINTE-HÉLÈNE, ASCENSION ET TRISTAN DA CUNHA	SHN	306
SAINTE-LUCIE	SAINTE-LUCIE	LCA	439
SAINT-MARIN	RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN	SMR	128

SAINT-MARTIN (PARTIE NEERLANDAISE)	SAINT-MARTIN (PARTIE NÉERLANDAISE)	SXM	445
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	VCT	440
SALOMON (ILES)	ÎLES SALOMON	SLB	512
SAMOA OCCIDENTALES	ÉTAT INDÉPENDANT DES SAMOA OCCIDENTALES	WSM	506
SAMOA AMERICAINES	SAMOA AMÉRICAINES	ASM	505
SAO TOME-ET-PRINCIPE	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	STP	394
SENEGAL	RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL	SEN	341
SERBIE	RÉPUBLIQUE DE SERBIE	SRB	121
SEYCHELLES	RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES	SYC	398
SIERRA LEONE	RÉPUBLIQUE DE SIERRA LEONE	SLE	342
SINGAPOUR	RÉPUBLIQUE DE SINGAPOUR	SGP	226
SLOVAQUIE	RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	SVK	117
SLOVENIE	RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE	SVN	145
SOMALIE	SOMALIE	SOM	318
SOUDAN	RÉPUBLIQUE DU SOUDAN	SDN	343
SOUDAN DU SUD	RÉPUBLIQUE DU SOUDAN DU SUD	SSD	349
SRI LANKA	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE DU SRI LANKA	LKA	235
SUEDE	ROYAUME DE SUÈDE	SWE	104
SUISSE	CONFÉDÉRATION SUISSE	CHE	140
SURINAME	RÉPUBLIQUE DU SURINAME	SUR	437
SVALBARD et ILE JAN MAYEN	SVALBARD ET ÎLE JAN MAYEN	SJM	103
SWAZILAND	ROYAUME DU SWAZILAND	SWZ	391
SYRIE	RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	SYR	206
TADJIKISTAN	RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN	TJK	259
TAIWAN	TAÏWAN	TWN	236
TANZANIE	RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE	TZA	309
TCHAD	RÉPUBLIQUE DU TCHAD	TCD	344
TCHEQUE (REPUBLIQUE)	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	CZE	116
THAÏLANDE	ROYAUME DE THAÏLANDE	THA	219
TIMOR ORIENTAL	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU TIMOR ORIENTAL	TLS	262
TOGO	RÉPUBLIQUE TOGOLAISE	TGO	345
TOKELAU	TOKELAU	TKL	502
TONGA	ROYAUME DES TONGA	TON	509
TRINITE-ET-TOBAGO	RÉPUBLIQUE DE TRINITÉ-ET-TOBAGO	TTO	433
TUNISIE	RÉPUBLIQUE TUNISIENNE	TUN	351
TURKMENISTAN	TURKMÉNISTAN	TKM	260
TURKS ET CAÏQUES (ILES)	TURKS ET CAÏQUES (ÎLES)	TCA	425
TURQUIE	RÉPUBLIQUE TURQUE	TUR	208
TUVALU	TUVALU	TUV	511
UKRAINE	UKRAINE	UKR	155
URUGUAY	RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY	URY	423
VANUATU	RÉPUBLIQUE DE VANUATU	VUT	514
VATICAN, ou SAINT-SIEGE	ÉTAT DE LA CITÉ DU VATICAN	VAT	129
VENEZUELA	RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA	VEN	424
VIERGES BRITANNIQUES (ILES)	VIERGES BRITANNIQUES (ÎLES)	VGB	425
VIERGES DES ETATS-UNIS (ILES)	VIERGES DES ÉTATS-UNIS (ÎLES)	VIR	432

VIET NAM	RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIÊT NAM	VNM	243
KOSOVO	RÉPUBLIQUE DU KOSOVO	XKX	157
YEMEN	RÉPUBLIQUE DU YÉMEN	YEM	251
ZAMBIE	RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE	ZMB	346
ZIMBABWE	RÉPUBLIQUE DU ZIMBABWE	ZWE	310